



Déclaration CGT à l'ouverture du CE Pôle Emploi Grand Est du 26 janvier 2017

Le deuxième item du point 2 de l'ordre du jour est intitulé : « Information / Consultation sur la trajectoire d'évolution de l'activité indemnitaire de l'Etablissement Grand Est ». Le document qui nous est fourni à l'appui de ce sous-point de l'ordre du jour est un plan précis et chiffré – agence par agence - de réduction significative d'une activité primordiale de Pôle-Emploi.

La CGT Pôle Emploi Grand Est refuse que cette information et cette consultation soit traitée à la va-vite. L'indemnisation des demandeurs d'emploi est une mission essentielle et primordiale confiée par la loi à Pôle Emploi. Une réduction de l'effectif des agents en charge de cette mission aussi importante que celle prévue dans le document fourni aux élus ne peut pas être traitée par-dessus la jambe, comme si les collègues investis dans cette mission depuis des années étaient quantité négligeable.

Nous refusons en outre d'être contraints une fois de plus à réduire les échanges, voire de devoir différer à nouveau des décisions concernant les Activités Sociales et Culturelles sous prétexte que le temps imparti aux points précédents aurait pris plus de temps que prévu. Au passage rien, si ce n'est la stratégie de la Direction, n'oblige à placer les Activités Sociales et Culturelles à la fin de l'ordre du jour.

La CGT Pôle Emploi Grand Est exige par conséquent

1. le retrait du sous-point « Information / Consultation sur la trajectoire d'évolution de l'activité indemnitaire de l'Etablissement Grand Est » de l'ordre du jour
2. un CE extraordinaire d'une journée au moins consacré à cette information-consultation

La CGT Pôle Emploi Grand Est invite les élus des autres organisations syndicales à s'associer à cette exigence.